

ARRETE

**portant MISE A JOUR
du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de VIGNEMONT**

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-60 et R. 153-18 ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2018 approuvant le PLU ;
VU l'arrêté du maire en date du 29 mars 2018 portant mise à jour du PLU de la commune de Vignemont;
VU les documents ci-annexés ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU en y ajoutant les plan d'alignement au format CNIG en vue de les intégrer sur le géoportail de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vignemont est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2

La mise à jour du PLU a pour effet l'intégration des plans d'alignement au format CNIG dans le PLU en vue de leur intégration sur le géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 3

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la Préfecture de l'Oise.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 5

Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet du Département de l'Oise,
- au Sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne,
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise.

Fait à Vignemont, le 7 décembre 2018
Le Maire,



Serge GREUGNY